

Les Cahiers de droit



MARY JANE T. SINCLAIR, *La mise à jour des lois et règlements à travers le Canada/ Updating Statutes and Regulations for all Canadian Jurisdictions*, 4^e éd., Toronto, Carswell, 1995, version française (69 p.) et version anglaise (63 p.), ISBN 0-459-55322-4.

Nancy Grondin

Volume 36, numéro 4, 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043365ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043365ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Grondin, N. (1995). Compte rendu de [MARY JANE T. SINCLAIR, *La mise à jour des lois et règlements à travers le Canada/ Updating Statutes and Regulations for all Canadian Jurisdictions*, 4^e éd., Toronto, Carswell, 1995, version française (69 p.) et version anglaise (63 p.), ISBN 0-459-55322-4.] *Les Cahiers de droit*, 36(4), 953-955. <https://doi.org/10.7202/043365ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1995

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Chronique bibliographique

PAUL MARTEL et LUC MARTEL, *Les conventions entre actionnaires*, 5^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur Martel ltée, 1995, 435 p., ISBN-2-920831-51-8.

Puisque nous avons déjà fait une recension substantielle de deux éditions antérieures du présent ouvrage¹, nous nous contenterons donc de rapporter ici ce que nous disent les auteurs à propos de leur nouvelle édition.

L'ouvrage, *Les conventions entre actionnaires*, en est en effet à sa cinquième édition, ce qui témoigne de l'intérêt considérable des praticiens pour le sujet. Depuis sa parution originale en 1983, ce volume a constamment évolué, car on a profité de chaque réédition pour le raffiner et l'augmenter, tant en ce qui concerne les formules modèles que les commentaires et conseils pratiques. On s'est efforcé de tenir compte des multiples développements jurisprudentiels, tant au Québec que dans le reste du pays, ainsi que de la précieuse rétroaction (*feed-back*) de la « pratique ».

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du nouveau *Code civil du Québec* a nécessité une révision complète de l'ouvrage, en vue de la cinquième édition.

M^e Luc Martel s'est chargé de la partie fiscale du volume, qui, au fil des éditions, a pris une ampleur croissante. Cette fois-ci encore, elle a considérablement augmenté. Nous attirons en particulier l'attention du lecteur sur les chapitres 7 et 9 relatifs à l'assurance vie et à l'achat des actions par la compagnie.

1. M. GIGUÈRE, « Les conventions entre actionnaires », (1984) 25 *C. de D.* 743; et « Les conventions entre actionnaires », (1991) 32 *C. de D.* 239.

L'ouvrage de Martel et Martel est divisé en trois parties. La première traite des clauses d'achat-vente d'actions, la deuxième, des clauses de « société », de vote et d'administration, chacun des chapitres composant ces deux parties fournissant et commentant individuellement les clauses pertinentes. La troisième partie renferme 11 modèles de conventions complètes, incorporant les clauses expliquées dans les parties précédentes. Ces conventions, dont les deux premières sont entièrement nouvelles, englobent un éventail passablement complet des situations couramment rencontrées en pratique.

Ainsi, la nouvelle édition de l'ouvrage saura sans doute combler les praticiens du domaine.

Marc GIGUÈRE
Université Laval

MARY JANE T. SINCLAIR, *La mise à jour des lois et règlements à travers le Canada/ Updating Statutes and Regulations for all Canadian Jurisdictions*, 4^e éd., Toronto, Carswell, 1995, version française (69 p.) et version anglaise (63 p.), ISBN 0-459-55322-4.

L'ouvrage de M.J.T. Sinclair, *La mise à jour des lois et règlements à travers le Canada*, s'inscrit parmi les nombreux titres de la collection « Legal Research & Writing » de la maison d'édition Carswell. La quatrième édition met à jour la troisième édition qui introduisait la publication d'un volume unique bilingue. Il est intéressant de lire en préface l'arbre généalogique de cet ouvrage de recherche juridique. Retenons que la première édition a été publiée en 1980 par le Centre canadien de l'information juridique et ne fai-

sait mention que de la mise à jour des lois. Ce guide a pour objectif principal de permettre aux profanes de se retrouver dans l'ensemble des lois et des règlements. Ainsi, l'usager pourra faire la mise à jour des lois d'intérêt public et des règlements de toutes les provinces canadiennes, y compris le Canada.

Le plan de l'ouvrage est structuré de façon logique. Il se divise en autant de parties qu'il y a de provinces, et ce, dans l'ordre alphabétique. La méthode utilisée pour chacune des parties est descriptive.

Nous nous attacherons surtout ici aux chapitres 2 et 10 qui englobent le Canada et le Québec. Dans le premier chapitre, qui est en fait la partie introductive, l'auteure explique, entre autres, la méthode utilisée afin de rendre uniforme la présentation de son ouvrage puisque chacune des provinces a ses propres normes de publication et de mise à jour. Il s'agit d'un plan descriptif qui se répétera dans le traitement de chacun des chapitres :

Lois

- Dernières lois refondues
- Mise à jour
- Projets de loi
- Proclamation
- Recherche juridique par ordinateur

Règlements

- Dernière refonte
- Mise à jour
- Recherche juridique par ordinateur

Sources bibliographiques

À la fin de ce même chapitre, l'auteure suggère des pistes de recherche au lecteur qui ne connaîtrait que son sujet et non la loi ou les lois pertinentes à celui-ci. Dans le second chapitre, on trouve la démarche de mise à jour des lois et des règlements du Canada. Pour la division de ce chapitre, on reprend le plan descriptif mentionné ci-dessus. L'auteure aborde la quatrième section portant sur les projets de loi en posant la question suivante : « Est-ce qu'un projet de loi modifie une loi ? » Il aurait été préférable, nous semble-t-il, d'intituler cette rubrique, comme dans le plan descriptif, tout simplement : « Projets de loi ». Posée de cette façon, la question semble am-

bigué lorsqu'on lit le texte l'accompagnant. Notons qu'à la section portant sur le repérage de la proclamation l'auteure explique la démarche à suivre, ce qui, à notre avis, ne constitue pas la méthode la plus rapide et la plus efficace. D'ailleurs, selon la méthode proposée, il est quasi impossible de retrouver les proclamations. Quant au dixième chapitre, consacré au Québec, soulignons que la démarche indiquée en vue de mettre à jour la loi n'est pas suffisamment claire pour compléter adéquatement ladite démarche. Remarquons aussi qu'à une certaine étape M.J.T. Sinclair omet de donner la référence complète d'un outil, ce qui peut causer des problèmes au chercheur. Ainsi, lorsqu'il est question de mettre à jour une loi québécoise, l'auteure propose de vérifier les projets de loi visant des modifications à des lois particulières et ne précise aucunement où l'on peut trouver ceux-ci.

La présentation des chapitres est fort intéressante. Dans chacun de ceux-ci, on trouve brièvement expliquée la façon de mettre à jour une loi et un règlement. Deux rubriques importantes ressortent dans chacun des chapitres : la rubrique « Recherche juridique par ordinateur », qui est tout à fait d'actualité à l'ère de l'informatique juridique, et une rubrique placée à la fin de chaque chapitre, qui porte sur les sources bibliographiques mentionnées et permet ainsi au lecteur de se retrouver assez facilement dans une bibliothèque juridique. La table des matières apparaît au début du volume. Elle est construite selon une méthode descriptive et uniforme. À noter que les provinces sont présentées par ordre alphabétique dans l'ouvrage. Cela permet à l'utilisateur de se repérer facilement sans qu'il soit absolument nécessaire de consulter la table des matières.

Cet ouvrage expose la façon de mettre à jour les lois et les règlements du Canada d'une façon claire et concise. Ainsi, le lecteur, même profane, réussira assez rapidement à se retrouver dans le dédale des lois et des règlements. Soulignons toutefois que l'auteure n'utilise pas toujours la méthode la plus rapide et la plus efficace. À l'occasion, le lecteur devra se poser la question à savoir s'il y aurait

un moyen plus efficace que celui qui est énoncé dans le volume. Par ailleurs, en voulant être succincte, l'auteure omet à quelques reprises d'indiquer précisément le ou les documents à utiliser.

Toutefois, cela n'enlève rien à l'intérêt de l'ouvrage de Sinclair puisque le chercheur y trouvera d'abord les différentes étapes à suivre pour mettre à jour adéquatement une loi ou un règlement de façon brève et compréhensible. Il est à remarquer qu'il s'agit du seul volume unique bilingue récent qui traite de la mise à jour des lois des provinces canadiennes. *La mise à jour des lois et règlements à travers le Canada* est donc une source documentaire précieuse en matière de méthodologie de la recherche juridique et constitue sans doute un outil indispensable à la formation pédagogique.

Nancy GRONDIN
Cap-Rouge (Québec)

ASSOCIATION CANADIENNE DE DROIT COMPARÉ ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DROIT COMPARÉ (dir.), **Contemporary Law 1994/Droit contemporain, Rapports canadiens au Congrès international de droit comparé, Athènes, 1994**, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1995, 943 p., ISBN 2-89451-011-X.

Quatorzième titre d'une série de rapports consacrés au droit comparé, cet ouvrage réunit 35 textes de conférence présentés par des juristes québécois et canadiens à l'occasion du Congrès international de droit comparé qui s'est tenu à Athènes et à Vouliagmeni (Grèce) en août 1994. L'ouvrage s'adresse à un public assez large formé d'universitaires, de membres de la magistrature et de praticiens qui s'intéressent de près ou de loin au développement du droit comparé. Comme le souligne dans son avant-propos le président de l'Association québécoise de droit comparé, le professeur Pierre-Gabriel Jobin, l'ouvrage « offre au lecteur une mine de renseignements intéressants sur une vaste gamme de sujets qui furent discutés lors de cette rencontre internationale ».

L'ouvrage est divisé en plusieurs thèmes sous lesquels sont groupés les rapports des auteurs et des auteures. Bien que le choix des thèmes soit très diversifié (16 thèmes différents) et très classique (droit civil, droit commercial, droit constitutionnel, droit administratif, droit pénal, etc.), les textes présentés apportent des perspectives nouvelles en droit comparé. On trouve, par exemple, sous la rubrique consacrée à l'*histoire du droit* des références au droit canonique et au droit ecclésiastique. En ce qui concerne le *droit comparé*, le rapport du professeur H. Patrick Glenn, « The Use of Comparative Law By Common Law Courts in Canada », illustré par des tableaux sur l'utilisation du droit étranger par les tribunaux canadiens, apporte un regard original sur cette source du droit. Dans le cas du *droit international privé*, on propose deux textes complémentaires sur le statut des biens culturels en droit international québécois et canadien. Pour ce qui est du *droit commercial*, la question du secret bancaire y est abordée. Quant au *droit constitutionnel*, les questions portent sur la légitimité du juge et le contrôle de la constitutionnalité des lois. Dans la section sur les *libertés publiques*, on analyse la protection du réfugié au Canada. À noter que la lecture de l'ouvrage est aisée, la plupart des textes dépassant rarement la trentaine de pages.

L'ouvrage témoigne certes de l'intérêt et du dynamisme des juristes québécois et canadiens pour le droit comparé. Il présente un contenu remarquable sur le développement du droit au Québec et au Canada bien qu'il faille, de temps à autre, constater la faiblesse de quelques textes par rapport à l'ensemble. Malheureusement, on trouve beaucoup d'erreurs typographiques dans certains d'entre eux.

Les textes français alternent avec les textes anglais. En outre, les différents sujets qui se rapportent aux thèmes choisis font l'objet d'exposés parallèles à partir du droit civil québécois et de la common law canadienne, ce qui n'aide pas toujours à faire ressortir les rapports de comparaison entre les droits. Nous regrettons à cet effet que l'ouvrage